

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 30 JANVIER 2014

DATE DE CONVOCATION : 23 janvier 2014

N°2014-01-07

Conseillers en exercice : 65
Conseillers titulaires et suppléants présents : 73
Conseillers votants : 56
Dont pouvoir : 1

Pour : 45
Contre : 7
Abstentions : 4

L'an 2014 et le 30 janvier à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Montchaude sous la présidence de M. Jacques CHABOT, Président.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Bernard MAUGET remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

AUBEVILLE : M. PRISSET Christian – BAINES : M. DELETOILE Gérard, M. BAUDET Pierre, Mme BOUCHER Maryse - BARBEZIEUX : M. VIGNERIE René, M. MOALIC Bernard, M. GUERN Joël, Mme SIDERATOS Claudine, M. GOMES Helder, Mme GIRELLI Martine, M. MICHONNEAU René, M. GAURIEAU Francis, Mme JARDRY Suzette - BARRET : M. CHATELLIER Dominique – BECHERESSE : M. PUAUD Gérard - BERNEUIL : Mme IMBERT Pascale – BLANZAC-PORCHERESSE : M. VINSONNAUD Jean-Michel, Mme FOUCAULT Chantal - BOISBRETEAU : M. TESSONNEAU Pierre - BORS DE BAINES : M. ARNAUD Yvon – BRIE SOUS BARBEZIEUX : M. ELION Jean-Pierre - BROSSAC : M. ROUSSELLIERE Joseph, M. GOY Jean - CHALLIGNAC : M. WAYE Guy – CHAMPAGNE VIGNY : M. SAUMON Gérard - CHILLAC : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène - CONDEON : M. CHAILLE DE NERE Jean, M. BOUTIN Christian – CRESSAC SAINT GENIS : M. MAUGET Bernard - ETRIAAC : M. MASSE Bernard - GUIMPS : M. BARUSSAUD Albert – JURIGNAC : M. DECELLE Guy, M. COUSSY Jean-Marie – LACHAISE : M. ROUX Didier - LADIVILLE : M. CHABOT Jacques –LAGARDE SUR LE NE : M. TAPON Serge - LAMERAC : M. MOUCHEBOEUF Michel - LE TATRE : M. DESSE Bernard – MAINFONDS : M. BARBOT Jean-Pierre - MONTCHAUDE : M. BOBE Pierre, M. GAURIEAU Patrick - ORIOLLES : Mme LAGARDE Isabelle - PASSIRAC : M. de CASTELBAJAC Dominique – PEREUIL : M. VERGNION Philippe – PERIGNAC : Mme CORDAILLAT Françoise - REIGNAC : M. DEAU Loïc, M. HADJ BOAZA Abdel – SAINT BONNET : M. VEPIERRE Eric - SAINT FELIX : Mme AUBRIT Marie-Claire – SAINT LEGER : Mme ROCHAIS Anne Marie – SAINT MEDARD : M. CHAUVIN Thierry – SAINT PALAIS DU NE : M. GERBIER Jean-Paul - SAINTE SOULINE : M. GOHIN Christian - SALLES DE BARBEZIEUX : M. VARENNE Michel – TOUVERAC : M. HUGUES Jacky, M. PORTRAIT Bernard – VIGNOLLES : M. PETIT Georges.

Etaient présents sans droit de vote :

M. DELATTE Benoit, M. RAMEAU Michel, M. MAURICE Jacky, Mme GARNEAU Janine, M. COULOUMY Joël, M. GALLAIS Denis, M. RAVAIL Pierre, M. DESMORTIER Joël, M. GAILLARD Eric, M. CHABOT Jean-Michel, M. LEYMARY Jean-Michel, M. BIZE Alain, M. ARDOUIN Jean-Claude, Mme MARTINAUD Françoise, M. FAURE Jean-Marie, M. ZERBIB Yves.

Etaient excusés :

M. TETOIN Gaël, M. HILLAIRET Joël, M. HUNEAU Patrick.

Pouvoirs :

M. NEMIRI Brahim (Barbezieux) a donné pouvoir à M. MOALIC Bernard (Barbezieux)

N° 7 - Objet : Motion sur les rythmes scolaires**Rapporteur :** le Président

Monsieur le Président rappelle les grandes lignes de la réforme des rythmes scolaires. De nombreux élus souhaitent faire connaître aux services de l'état leur mécontentement concernant :

- l'impact financier de la réforme
- les difficultés rencontrées pour la mise en œuvre de la réforme
- les disparités entre écoles que cela va générer avec inégalité de traitement des élèves en fonction des écoles

Aussi, Monsieur le Président donne lecture d'une motion qui pourrait être transmise largement :

A propos de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France) déclare dans un communiqué daté du 6 novembre 2013 : « La méthode pour engager cette réforme est largement insuffisante. Imposée uniformément au forceps sans préoccupation de l'existence ou non des moyens, elle accumule les erreurs : mauvaise coordination entre la CAF et l'État sur les aides, non prise en compte des disparités des situations locales en matière de ressources humaines, de locaux disponibles, de capacités financières des communes et intercommunalités... »

Les élus de la communauté de communes des 4B approuvent pleinement cette prise de position. Il est absolument évident que ceux qui ont élaboré cette réforme n'ont pas la moindre idée du fonctionnement d'une petite école rurale. A moins que leur but inavoué soit de les faire disparaître. Financièrement, pour être concret, il est prévisible que cela entraîne pour la communauté de communes une dépense supplémentaire de fonctionnement d'environ 200 000 € ; sans compter l'animation des TAP (Temps d'Activités Périscolaires). Lorsque l'on sait que les aides de l'état vont baisser d'environ autant, cela signifie que nous aurons pratiquement 300 000€ de moins par an pour gérer notre budget. Conclusion : nous ne pourrions faire que de la gestion de nos écoles, nous ne pourrions plus investir dans des projets d'ordre économique nécessaires à la survie de notre territoire ; à moins bien sûr d'augmenter les impôts.

Pour l'instant, bons petits élèves, nous travaillons à l'élaboration d'un calendrier hebdomadaire. Mais ceci est une coque vide. Comment occuper intelligemment les enfants 45 minutes par jour en plus des heures de classe et de garderie habituelles ? Il paraît quasi impossible de confier toutes ces heures d'animation à des bénévoles. Pas assez nombreux, il faudra donc les rémunérer. Avec quel argent ? Celui de la communauté de commune, en plus des frais de fonctionnement énoncés ci-dessus ? Celui des parents ? Quid de l'enseignement laïc, gratuit et obligatoire ? La liste des besoins ne s'arrêtant pas aux animateurs, il faudra également des locaux particuliers, du matériel...La note s'alourdit !

Il semble que le plus simple soit de décider de faire de la garderie. Et c'est ce qui va malheureusement se produire dans la majorité des cas. Où est alors passé l'intérêt de l'enfant qui, si nous avons bien compris, est au centre de cette réforme ?

Voilà qui va fragiliser encore plus nos petites écoles rurales pour lesquelles nous luttons afin de les maintenir envers et contre tout. Car les écoles de chefs-lieux de cantons vont être beaucoup mieux armées. Quand les parents verront que les enfants y trouvent des occupations variées et intéressantes, (enfin, souhaitons-le ...), ils n'hésiteront pas à y inscrire leurs enfants. Et après la disparition de leur dernier commerce et de leur bureau de poste, les maires ruraux assisteront, impuissants, à la fermeture de leur école.

La solution ? D'une part, que l'État finance lui-même pleinement sa réforme, et d'autre part, qu'il cesse, comme d'habitude, de vouloir faire appliquer les mêmes règles à tous, sans se préoccuper des diversités, de la réalité des choses.

Où cet exposé, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à la majorité) :

- Adopte cette motion ;
- Autorise Monsieur le Président à en assurer la plus large diffusion.

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-Prefecture le 4 février 2014
Publié ou notifié le 4 février 2014
Touvérac, le 4 Février 2014



Pour extrait conforme,
Touvérac, le 4 février 2014
le Président,
Jacques CHABOT